

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CARREFOUR SELECTION (FR0000421802)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de surperformer l'indicateur de référence composite suivant : 40% MSCI Europe + 25% MSCI World + 25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 5% MSCI Emerging Markets + 5% €STR capitalisé. Les indices sont calculés dividendes et coupons nets réinvestis.

**Caractéristiques essentielles du FCP :**

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers en respectant l'objectif de gestion. Cette dernière, ainsi que la répartition géographique, reposent sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe d'Allocation d'Actifs

Le portefeuille du FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou d'OPCVM européens de toutes classifications et jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européen ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement sélectionnés peuvent être investis principalement en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, de moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux, en titres de créance (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles libellés en euro et en autres devises) et instruments monétaires. Le degré d'exposition maximum du FCP aux marchés d'actions et de taux est respectivement de 30% et de 70%.

La sensibilité du FCP est gérée à l'intérieur d'une fourchette de 0 à 4.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas, la veille de l'établissement de chaque valeur liquidative, à 17 heures. Ces demandes sont exécutées, sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP

**Autres informations :**

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	Non acquis à l'OPC : 4,00%
<b>Frais de sortie</b>	Néant (Exception : les rachats égaux ou supérieurs à 10% de l'actif : 1% maximum acquis au FCP).
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	2,24% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

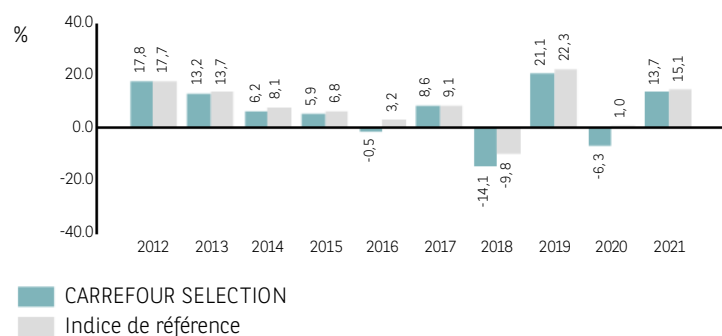
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.**

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 12 septembre 1997;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la Directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 11 février 2020.
- A compter du 02/11/2021, le FCP change d'indicateur de référence (40% MSCI Europe + 25% MSCI World + 25% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 5% MSCI Emerging Markets + 5% €STR capitalisé).

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.